L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 5, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS

[illegible] pour la feuille, payables d'avance. [illegible] pour un mois, [illegible] pour une année. [illegible] Nouvelle-Orléans. Aucun [illegible] ne pourra être [illegible] qu'en payant [illegible] ses comptes arriérés. [illegible] Tout changement [illegible] Nouvelle-Orléans, [illegible] ligne pour chaque insertion. [illegible] Tout changement [illegible] doit être payé comme une nouvelle [illegible] 10 lignes ou moins.

[illegible] Nouvelle-Orléans, [illegible] les artisans [illegible] les banques, [illegible] et autres institutions publiques, [illegible] Bal-mont et Barbarie à [illegible] Mobile tous les Samedis à 8 heures P. M. [illegible] intermédiaires. En remontant il porte [illegible] Vicksburg et passage cherché [illegible] Mobile tous les Samedis à 8 heures P. M. [illegible] Mobile comme paquet régulier, partant de la [illegible] pour Mobile chaque Mardi et prendra [illegible] Mobile.

[illegible] Nouvelle-Orléans, [illegible] les articles [illegible] du public à bon [illegible] d'affranchissement [illegible] les agences, les artistes [illegible] &c. &c. devront payer au taux de [illegible]

[illegible] ces quinze dernières [illegible] parallèle que par [illegible] [illegible] Nouvelle-Orléans. [illegible] les articles d'une nature nouvelle, [illegible] être [illegible] doublé du prix du [illegible] et [illegible] qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires [illegible] 3 lignes, [illegible] que vendre à crédit [illegible] justice, [illegible] les [illegible] [illegible] ne seront être [illegible] [illegible] ces [illegible] [illegible] [illegible]